

Conférence de presse du 30 août 2010

« Les entrepreneurs se mobilisent pour une assurance chômage sûre »

Seul le discours prononcé fait foi.

## Il faut supprimer les incitations négatives

**Peter Spuhler,**

**Président du conseil d'administration de Stadler Rail SA et conseiller national UDC**

Avec l'assurance chômage (AC), c'est une autre assurance sociale qui est prise avec un endettement croissant. Elle a déjà accumulé plus de 7 milliards de francs de dettes et la tendance n'est pas près de s'inverser. En conséquence, les cotisations augmentent non seulement du côté de l'AVS, de l'AI, des APG et de l'assurance maladie, mais aussi du côté de l'assurance chômage. D'après des estimations de l'Union suisse des arts et métiers, la TVA devrait être relevée de plus de six points uniquement pour assainir les assurances sociales mentionnées. Cela ferait grimper le taux de la charge sociale (quotient des recettes des assurances sociales et du PIB) qui a déjà pratiquement doublé entre 1970 et 2008, passant de 14 % à 27 %. Cette évolution doit être corrigée, faute de quoi la situation sera bientôt comparable à celle de la Grèce ou d'autres États de l'UE. En effet, il est clair que seul un État financièrement équilibré peut être un État social.

Afin de prévenir une nouvelle augmentation des dettes, les partis bourgeois ont élaboré un plan d'assainissement équilibré qui prévoit des mesures tant du côté des dépenses que des recettes. Si le souverain refuse cette révision, le Conseil fédéral sera contraint, d'après la loi, de relever les cotisations salariales pour assainir l'AC, car ses dettes ne peuvent pas dépasser 2,5 % de la somme des salaires assurés (6 mrd fr. environ).

L'objectif de la révision est de:

- éviter une hausse encore plus forte des cotisations salariales et un nouvel affaiblissement du pouvoir d'achat de la population ;
- éviter une hausse encore plus forte des cotisations des employeurs et une nouvelle diminution de la compétitivité des entreprises ;
- résorber les dettes de l'AC pour éviter de les transmettre à nos enfants ;
- supprimer des incitations négatives ;
- mettre un terme aux pratiques abusives.

### **Créer des emplois au lieu de développer l'AC**

Afin d'atteindre ces objectifs, les cotisations seront relevées de 0,2 point et passeront à 2,2 %, contre 2,0 % actuellement. À cela s'ajoute une cotisation de solidarité de 1 % sur les hauts revenus (sur la part du revenu se situant entre 126 000 et 315 000 francs). Cette mesure fait perdre aux travailleurs un peu de leur pouvoir d'achat et aux entreprises un peu de leur compétitivité.

Les inconvénients du non sont encore bien plus grands : dans cette éventualité, le Conseil fédéral devra relever les cotisations salariales de 0,5 point, de sorte qu'elles passeront à 2,5 %. Dans la situation économique actuelle, ce serait inacceptable. De nombreuses entreprises seraient menacées, et donc des emplois. Les entreprises exportatrices pâtissent déjà de la vigueur du franc et ont du mal à conserver leur position sur le marché face à des concurrents plus avantageux. Les marges ont fondu. Le relèvement des cotisations AC alourdit les coûts de production et sape un peu plus la compétitivité des entreprises, ce qui met en péril des emplois. Dans le même temps, les travailleurs voient leur revenu disponible diminuer. Or la dernière crise économique a montré l'importance de la consommation privée pour soutenir la conjoncture. Si les ressources des consommateurs diminuent, ils dépensent moins, ce qui ralentit encore l'activité économique.

En résumé, si nous refusons la révision, nous scions la branche sur laquelle nous sommes assis.

Le meilleur moyen de combattre le chômage est de faire en sorte que les entreprises créent des emplois et non de développer l'AC. En effet, son développement créerait des incitations négatives et favoriserait la passivité. D'une certaine manière, la population serait encouragée à penser que c'est à l'État de résoudre ses problèmes. Assainir l'AC uniquement grâce à une augmentation des recettes n'est pas une option. L'AC offre d'ailleurs de très bonnes prestations en comparaison internationale. En Suisse, les indemnités journalières maximales se montent à 8400 francs, contre respectivement 5427 francs et 4556 francs en Allemagne de l'ouest et de l'est, 2900 francs au Danemark et 3300 francs en Autriche.

### **Supprimer des incitations négatives**

Des mesures d'économies s'imposent si nous voulons que la hausse des cotisations salariales ne dépasse pas 0,2 point. Il faut impérativement supprimer des incitations négatives et renforcer la responsabilité individuelle.

La principale mesure est l'adaptation de la durée d'indemnisation à la durée de cotisation. Seules les personnes qui ont cotisé pendant 1,5 an au moins pourront recevoir des indemnités pendant la même période (400 indemnités journalières). C'est logique. Les personnes qui n'ont pas cotisé ou pendant une période plus courte, auront droit à des prestations inférieures.

Par ailleurs, la durée d'indemnisation maximale est écourtée pour les groupes suivants:

- Les jeunes sans charges de famille. Ils ne pourront pas timbrer pendant 400 jours comme un père de famille, mais seulement 200 jours. On peut attendre plus de flexibilité de leur part. Ils peuvent et doivent accepter un travail qui ne correspond pas exactement à l'emploi de leurs rêves. Ce qui compte ce n'est pas qu'ils décrochent l'emploi de leurs rêves mais d'éviter qu'ils commencent leur parcours professionnel par une longue période de chômage. La révision empêche certaines pratiques abusives comme le fait d'utiliser l'assurance chômage pour financer la période entre la fin des études et le service militaire, par exemple.
- Les personnes qui souhaitent reprendre une activité lucrative après une formation ou une maternité. La réduction de la durée d'indemnisation fait en sorte que seules les personnes réellement déterminées à travailler reçoivent des indemnités de chômage.

De plus:

- Un délai d'attente de 120 jours est introduit pour toutes les personnes en fin de scolarité obligatoire ou en fin d'études qui n'ont pas payé de cotisations.
- Il ne sera plus possible de faire des allers et retours entre des programmes d'occupation et le chômage. L'objectif est de favoriser le retour dans la vie active.
- Les critères définissant un travail convenable sont durcis pour les jeunes de moins de 30 ans.

D'après les estimations du Seco, ces mesures permettent de réduire les dépenses de plus de 330 millions de francs.

### **Une assurance chômage équilibrée est un stabilisateur important**

La dernière crise économique a montré l'importance de l'AC. Elle stabilise l'économie en période de crise et contribue à éviter la baisse de la consommation des ménages. Grâce à l'allongement du chômage partiel de 12 à 18, puis à 24 mois, la Suisse a pu réagir rapidement et avec flexibilité au ralentissement économique. L'AC ne peut assumer ce rôle important que si ses finances sont équilibrées et que les dettes accumulées, 7 milliards de francs, sont résorbées.

La révision proposée prévoit une répartition équilibrée des charges : d'une part, des recettes supplémentaires sont générées et, d'autre part, les dépenses sont réduites, grâce à une adaptation de la durée d'indemnisation à la durée de cotisation, à la suppression d'incitations négatives et de lacunes qui sont à l'origine d'abus.